

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District de Québec

GESTION#1

N° 200-06-000243-207

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte
 contesté enquête au mérite

COUR SUPÉRIEURE

MARCEL GAGNON

DEMANDE

STATION MONT-SAINT-ANNE INC.

DÉFENSE

**HYDRO-QUÉBEC, DOPPELMAYR CANADA LTÉE, MOTEURS
ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE, FRANKLIN EMPIRE INC.,
THETFORD ARMATURE INC. et MDL ÉNERGIE INC.**

DÉFENSE EN INTERVENTION FORCÉE ET EN GARANTIE

N° 200-06-000244-205

MÉLANIE ANCTIL

DEMANDE

STATION MONT-SAINT-ANNE INC.

DÉFENSE

**HYDRO-QUÉBEC, DOPPELMAYR CANADA LTÉE, MOTEURS
ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE, FRANKLIN EMPIRE INC.,
THETFORD ARMATURE INC., MDL ÉNERGIE INC. et RÉGIE DU
BÂTIMENT DU QUÉBEC**

DÉFENSE EN INTERVENTION FORCÉE ET EN GARANTIE

ENREGISTREMENT

Division civile Salle n° 3.23 Le 30 septembre 2021

DÉBUT : 9h02

PRÉSIDENT : L'HONORABLE JACQUES G. BOUCHARD, J.C.S. (JB 4461)

FIN : 9:26

N° 200-06-000243-207

N° 200-06-000244-205

DEMANDE / **Marcel Gagnon et Mélanie Anctil**

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

M^e Jean Sébastien d'Amours

Tremblay Bois Mignault Lemay
jsdamours@tremblaybois.ca

DÉFENSE / **Station Mont-Sainte-Anne inc.**
et demanderesse en intervention forcée et en
garantie

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

M^e François Joubert

M^e Andrée-Ann Robert
Gasco Goodhue St-Germain
francois.joubert@gasco.qc.ca
andree-ann.robert@gasco.qc.ca

DÉFENSE EN INTERVENTION FORCÉE ET EN
GARANTIE / **Hydro-Québec**

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

M^e William Moran

Hydro-Québec – Affaires juridiques
moran.william@hydroquebec.com

DÉFENSE EN INTERVENTION FORCÉE ET EN
GARANTIE / **Doppelmayr Canada inc.**

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

M^e Camille Duguay

Fasken Martineau DuMoulin
cduguay@fasken.com

	DÉFENSE EN INTERVENTION FORCÉE ET EN GARANTIE / Moteurs électriques Laval Ltée <input checked="" type="checkbox"/> PRÉSENT(E) <input type="checkbox"/> ABSENT(E)	M^e Amélie Thériault Bélanger Sauvé atheriault@belangersauve.com
	DÉFENSE EN INTERVENTION FORCÉE ET EN GARANTIE / Franklin Empire inc. <input checked="" type="checkbox"/> PRÉSENT(E) <input type="checkbox"/> ABSENT(E)	M^e Pierre Gourdeau M^e Kathleen Dufour Carter Gourdeau pgourdeau@cartergourdeau.ca kdufour@cartergourdeau.ca
	DÉFENSE EN INTERVENTION FORCÉE ET EN GARANTIE / Thetford Armature inc. <input checked="" type="checkbox"/> PRÉSENT(E) <input type="checkbox"/> ABSENT(E)	M^e Sara Gloutnay Gilbert Simard Tremblay sgloutnay@gstlex.com
	DÉFENSE EN INTERVENTION FORCÉE ET EN GARANTIE / MDL Énergie inc. <input checked="" type="checkbox"/> PRÉSENT(E) <input type="checkbox"/> ABSENT(E)	M^e Annie Pelletier Michaud Lebel apelletier@michaudlebel.com
N ^o 200-06-000244-205	DÉFENSE EN INTERVENTION FORCÉE ET EN GARANTIE / Régie du bâtiment du Québec <input type="checkbox"/> PRÉSENT(E) <input checked="" type="checkbox"/> ABSENT(E)	M^e Édith Crevier RBQ avocats edith.crevier@rbq.gouv.qc.ca
	NATURE DE LA CAUSE	Gestion particulière Protocole de l'instance Demande pour être mis hors de cause de la défenderesse en intervention forcée Régie du bâtiment du Québec Séquence 033
	GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE	<u>Manon Petitclerc (TP1815)</u>
9h00	Appel de la cause et identification.	
	Le Tribunal s'adresse aux avocats. Deux courts sujets sont à l'ordre du jour : la demande de la Régie du bâtiment du Québec pour être mis hors de cause ainsi que l'examen du protocole de l'instance.	
	Le Tribunal constate l'absence de Me Crevier pour la <i>Régie du bâtiment du Québec</i> .	
9:04	Me Robert pour Station Mont-Sainte-Anne <u>informe</u> le Tribunal qu'un désistement sans frais entre Mont-Sainte-Anne et la Régie du bâtiment du Québec sera produit et déposé au dossier de la Cour.	

- 9 :05 Le Tribunal réfère au projet de protocole de l'instance et constate que les échéances sont réalistes et raisonnables dans la mesure où elles seront respectées.
- Précisions demandées par le Tribunal aux parties qui n'ont pas signé le protocole de l'instance. Plusieurs échanges.
- 9 :05 à 9 :09 Explications et précisions apportées par Me Moran *pour Hydro-Québec* concernant le protocole de l'instance qui n'est pas signé.
- Précisions demandées par le Tribunal pour identifier les parties qui produiront une demande pour être mis hors de cause.
- 9 :10 Me Joubert *pour Station Mont-Saint-Anne* déclare qu'une demande modifiée en garantie sera notifiée aujourd'hui dans le dossier *Marcel Gagnon*, tandis que celle du dossier *Mélanie Anctil* sera notifiée la semaine prochaine. Le but sera d'apporter des précisions sur l'implication de chacune des parties.
- 9 :12 Précision demandée par le Tribunal concernant le délai pour les demandes en garantie amendée.
- 9 :10 Me Robert *pour Station Mont-Sainte-Anne* apporte des précisions quant au délai pour la production de la demande amendée en garantie dans le dossier *Marcel Gagnon* et affirme que la demande amendée en garantie dans le dossier *Mélanie Anctil* sera produite **au plus tard le 8 octobre 2021**.
- 9 :13 Question du Tribunal aux avocats pour savoir qui déposera des demandes pour être mis hors de cause ainsi que leurs échéances.
- Me Moran *pour Hydro-Québec* affirme qu'il n'y aura pas de demande pour être mis hors de cause.
- Me Duguay *pour Doppelmayr* affirme qu'il n'y aura pas de demande pour être mis hors de cause.
- Me Thériault *pour Moteurs électriques* affirme qu'il n'y aura pas de demande pour être mis hors de cause.
- 9 :14 Me Dufour *pour Franklin Empire* affirme qu'elle attend d'obtenir la documentation avant de prendre position.
- Me Dufour envisage prendre position dans les 15 jours de la réception de la documentation pour présenter, s'il y a lieu, une demande pour être mise hors de cause.

Me Robert *pour Station Mont-Sainte-Anne* confirme qu'une liste a été transmise la semaine dernière et doit vérifier s'il n'y a pas eu une erreur dans l'envoi pour Me Dufour.

9 :16

Me Robert *pour Station Mont-Sainte-Anne* s'engage à transmettre aux parties toute la documentation **au plus tard le 29 octobre 2021**.

9 :16

Remarques apportées par Me Joubert *pour Station Mont-Sainte-Anne* concernant l'engagement n^o 1.

Me Joubert s'engage à collaborer avec les défenderesses et à transmettre au fur et à mesure les documents pour aider les parties à prendre position.

9 :18

Me Gloutnay *pour Thetford Armature* affirme qu'elle entend produire une demande pour être mis hors de cause.

9 :18 :35 à 9 :21

Me Pelletier *pour MDL Énergie* affirme qu'elle entend produire une demande pour être mis hors de cause.

Elle mentionne aussi que le délai du 29 octobre 2021 semble trop court pour prendre position quant à la production des demandes pour être mis hors de cause.

ÉCHÉANCIER ÉTABLI

Au plus tard le 8 octobre 2021, production de la demande amendée en garantie dans le dossier Mélanie Anctil, tandis que celle dans le dossier de Marcel Gagnon sera produite cette semaine.

Au plus tard le 29 octobre 2021, communication de toute la documentation mentionnée dans la liste de documents transmise par Me Robert *pour Station Mont-Sainte-Anne* aux avocats;

Au plus tard le 30 novembre 2021, la production, le cas échéant, des demandes pour être mis hors de cause par les défendeurs en intervention forcée par Me Dufour *pour Franklin Empire*, par Me Gloutnay *pour Thetford Armature* et par Me Pelletier *pour MDL Énergie*.

Le Tribunal rappelle aux avocats de lui soumettre tout litige en lien avec les moyens préliminaires annoncés.

Le Tribunal informe les avocats qu'il convoquera une conférence de gestion pour gérer l'instruction des demandes pour être mis hors de cause, le cas échéant, et à défaut, pour entériner le projet de protocole convenu entre toutes les parties.

9 :26

Fin de la conférence de gestion.



Manon Petitclerc, g.-a.